

**Réunion des Hautes Parties contractantes  
à la Convention sur l'interdiction ou  
la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

13 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

Genève, 16-18 novembre 2022  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire**

**Document soumis par le Président de la Réunion de 2022  
des Hautes Parties contractantes à la Convention**

1. Ouverture de la Réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Reconduction du Règlement intérieur.
4. Confirmation de la nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Réunion.
5. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion.
6. Échange de vues général.
7. Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.
8. Questions financières se rapportant à la Convention et aux Protocoles y annexés.
9. Questions se rapportant à l'Unité d'appui à l'application de la Convention.
10. Questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention.
11. Universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.
12. Examen du rapport sur le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention.
13. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
14. Questions diverses.
15. Examen et adoption du rapport final.
16. Clôture de la Réunion.

